

REGLEMENT PARTICULIER TOURNOI

« 1er Tournoi des Parfums »

ARTICLE 1 : CATEGORIES :

Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.BaD. Toute inscription à cette compétition entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.BaD. et en règle avec celle-ci. Les joueurs Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans dûment licenciés à la date limite d'inscription pourront s'inscrire au Tournoi « 1^{er} Tournoi des Parfums ».

ARTICLE 2 : TABLEAUX :

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton classés N1, N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC dans les catégories d'âges autorisées à jouer sénior : Vétérans, Séniors, Juniors, Cadets et Minimes.

- La date de prise en compte du CPPH est fixée au 22 Février 2024.
- Les tableaux seront composés en regroupant les paires selon la moyenne des points (CPPH) de la paire.
- Un minimum de 4 à 5 tableaux par discipline est garanti. Les joueurs ne pourront pas choisir la série dans laquelle ils s'inscrivent.
- Pour chaque tableau et chaque catégorie d'âge, les rencontres se dérouleront dans la mesure du possible en poule de 4 joueurs, avec 2 sortants par poules.
- Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points, avec prolongations possibles. En cas d'égalité à 20, le set est prolongé : le joueur ou l'équipe qui mène avec 2 points d'écart remporte le set. A 29 égalité, le joueur ou l'équipe marquant le premier 30 gagne le set.
- Les joueurs auront la possibilité de s'inscrire à un tableau par jour.
- Les tableaux de simple auront lieu le Samedi matin, les tableaux de mixte le Samedi après-midi. Les tableaux de doubles hommes/femmes auront lieu le Dimanche. Toutes les phases finales se joueront dans la mesure du possible au sein du Complexe Omnisports Chiris, sur 5 tapis.

ARTICLE 3 : NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Le nombre de participants sera limité à 300 joueurs.

En cas de surnombre, les critères appliqués dans l'ordre seront les suivants :

- les inscriptions non complètes seront refusées,
- la date d'arrivée des fiches d'inscription complètes,
- le nombre d'inscrits par club et par catégorie d'âge : en cas de surnombre, nous prendrons, pour chaque club, les 4 premiers joueurs inscrits par tableau et par catégorie d'âge.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS :

Les feuilles d'inscription devront parvenir au plus tard le 19 Février 2024 sur l'adresse mail : competitions.badagrass@gmail.com. Un envoi par la poste de la feuille et du

règlement est possible, libellé à l'ordre de :

« BADMINTON CLUB DE GRASSE »

Adressées à : Sonia TOURN – 124 Chemin des BASSES RIBES – 06130 GRASSE.

Toute inscription non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.

Les droits d'inscription sont fixés comme suit : 21,00 € pour 1 tableau, 23 euros pour 2 tableaux.

ARTICLE 5 : VOLANTS :

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs.

En cas de litige entre les joueurs, les volants homologués pour ce tournoi sont les VICTOR QUEEN.

Durant les phases finales, deux volants plumes seront fournis par le club organisateur.

ARTICLE 6 : ARBITRAGE :

Le Juge-Arbitre de la compétition est Fabrice MELLANO

Le Juge-Arbitre adjoint de la compétition est Guillaume MONTELEONE.

Le GEO de la compétition est Victor GANANCIA-MARTIN.

ARTICLE 7 : LES TEMPS DE REPOS :

Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes minimum, pour tous les tableaux.

ARTICLE 8: LE TEMPS DIT D'ÉCHAUFFEMENT :

Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du premier appel. Ce temps démarre à l'appel du match, et comprend en particulier : le test des volants et le tirage au sort. Deux minutes après le troisième appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

ARTICLE 9 : POINT PARTICULIER :

Si le volant touche le plafond ou ses structures (panneaux de basket, câbles, lumière) :

* à l'engagement : le volant est remis une fois,

* au cours de l'échange : le volant est compté faute.

Une tenue correcte est exigée, suivant règlement de la F.F.BaD..

ARTICLE 10 : ACCES AU TERRAIN :

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, le juge arbitre les membres du comité d'organisation et les coachs.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS :

Seul le représentant d'un club est autorisé à déposer une réclamation auprès du Juge-Arbitre.

Toute réclamation faite par une autre personne sera jugée irrecevable.

ARTICLE 12 : SANCTIONS :

Tous les règlements relatifs aux sanctions seront à l'affichage.

ARTICLE 13 : FORFAITS :

Tout joueur doit envoyer au secrétariat de la ligue un justificatif dans les 5 jours suivant la compétition par mail à l'adresse : competition@sudbad.fr

